

REUNION CPP RETRAITES DU MERCREDI 4 JUIN 2025 à PARIS

Présents : Jean Paul CHARLEMAGNE, Patricia DARRAS, Marie-Thérèse HOUIST, Annie SZUFA, Bruno BOITIER (secrétaire-adjoint), Pierric LEFEUVRE (secrétaire), Laurent CASTRA (membre du B.N.)

Excusés : Erick LE COQ, Claude DUFOUR, Alain BOET (secrétaire adjoint), Maryse CHAMPION (membre du B.N.)

Absent : Jacques GENOVESE

ORDRE DU JOUR :

1-Approbation du PV de la réunion du 7/1/2025

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, le PV est adopté à l'unanimité.

2-Démission d'un membre de la commission

Le secrétaire informe les membres présents de la démission d'Yvonne BAUDOIN, pour raisons de santé.

La CPP prend acte de cette démission et exprime ses vœux de meilleure santé à Yvonne.

3-Utilisation des envois réguliers de documentation effectués par Claude DUFOUR, membre de la CPP

La CPP a déjà exprimé son souhait de mettre en place une revue de presse à destination des retraités, suivant le principe du "Point retraite" qui existait auparavant.

Il s'agit d'établir une compilation d'articles choisis à destination des retraités dont le format reste à définir.

Dans ce but, notre camarade Claude DUFOUR adresse régulièrement de la documentation au secrétaire, par voie postale.

Le secrétaire propose de faire une pré-synthèse de ces documents.

Annie SZUFA suggère d'envoyer les articles choisis à la MICHODIERE pour mise en page et envoi via le fichier des retraités.

Il se trouve que ce fichier n'est pas à jour.

Pierric LEFEUVRE propose d'attendre la mise à jour du fichier en question pour effectuer les envois.

4-Réunion visio du 11/3/2025

Une réunion en visioconférence s'est tenue le 11/3/2025 avec comme ordre du jour la gestion du fichier des retraités et une optimisation en matière de syndicalisation des ancien salariés.

Participaient à cette réunion : Pierric LEFEUVRE (secrétaire), Alain BOET et Bruno BOITIER (secrétaires-adjoints), Maryse CHAMPION et Laurent CASTRA (membres du B.N.)

Le fichier des retraités n'est pas à jour et comporte des anomalies

Pour remédier à cette situation, les propositions suivantes sont effectuées :

- Identification d'un correspondant fichier au sein de la CPP,
- Envoi d'un message de la CPP aux délégués régionaux, leur demandant de vérifier ce fichier et, le cas échéant de proposer des corrections,
- Intégration des correctifs dans une version corrigée du fichier.

Un plan d'action est également proposé sur les thèmes suivants :

- complémentaire santé,
- protection juridique
- avantages sociaux (MY STORE FO)

Les membres présents conviennent d'un nécessaire développement de la communication, notamment via des articles sur la LETTRE DE LA MICHODIERE.

Il est également proposé les pistes suivantes :

- demander aux organismes de retraites complémentaires d'apporter des informations,
- réunir des informations sur les "aidants",
- solliciter des formations aux compétences numériques,
- collecter des informations pour les futurs retraités (stages de préparations à la retraite)
- émettre des propositions d'activités sociales et culturelles
- créer un groupe WHATS'APP
- Communiquer via TRACT
- sensibiliser les futurs retraités (un fichier des dates de naissances s'avère intéressant mais ce genre de liste est difficile à obtenir en raison de la RGPP)

Les membres de la CPP présents à la réunion du 4 juin prennent connaissance de tous les éléments issus de la réunion du 11 mars en visio conférence.

Annie SZUFA pense que les actions proposées ne rentrent pas dans les prérogatives d'une organisation syndicale. Elles sont d'ailleurs déjà prises en charge par les organismes compétents (AGIRC-ARRCO, opérateurs téléphoniques etc...)

Pierric LEFEUVRE estime que le rôle de la CPP se limite, avant tout, à faire savoir et orienter.

Pour synthétiser l'ensemble des débats, le secrétaire émet les propositions suivantes :

-Rédaction d'un article dans la L.M. expliquant les intérêts d'une syndicalisation en tant que retraité et appelant les futurs retraités à se faire connaître auprès des délégués régionaux,

-Lancer un "appel de candidature" auprès des membres de la CPP pour identifier notre "correspondant fichier".

Laurent CASTRA précise qu'il proposera un appui/conseil méthodologique, en cas de besoin.

5-Point retraite et retraite complémentaire

Pierric LEFEUVRE rappelle le contexte politique et syndical en matière de réforme des retraites : FO s'est retiré des discussions instaurées par le gouvernement, appelées "conclave" par le premier ministre.

En effet, FO souhaite une abrogation de la réforme brutale et injuste de 2023 alors que le gouvernement ne veut pas toucher ni à l'âge légal de départ à 64 ans ni au périmètre financier de cette réforme.

En matière de retraites, Annie SZUFA nous informe qu'une pétition a été mise en ligne par la confédération FO concernant :

- le maintien de l'abattement de 10%
- la non augmentation de la CSG
- la revalorisation des pensions au moins au niveau de l'inflation.

Le secrétaire évoque l'INC retraite du 30/4/2025 au cours de laquelle il a été rapporté les résultats d'une enquête de satisfaction auprès des nouveaux retraités. Il ressort notamment de cette enquête :

- une préférence pour les parcours digitaux,
- une moindre satisfaction des TI par rapport aux salariés.

6-Point système différentiel

Une commission sur le système différentiel s'est tenue le 22/4/2025

En préambule, il convient de préciser que le système différentiel n'est pas une rente.

L'état des lieux est le suivant :

- le nombre de bénéficiaires est en décroissance
- le montant des nouvelles pensions est en diminution,
- le montant des réserves est en augmentation exponentielle

La projection du solde 2023/2024 est de 53,7 millions d'Euros.

La proposition de l'employeur en la matière était : + 1,6% au 1/1/2025

Le résultat du vote a été le suivant :

-28 voix pour

-14 abstentions

-6 voix contre (FO)

FO a voté contre au motif que les ressources du système permettent une meilleure proposition.

7-Point complémentaire santé

Des RPN ont eu lieu les 15/4/2025 et 29/4/2025.

Le souhait de l'UCANSS est la pérennité de deux régimes distincts dont l'un au bénéfice des anciens salariés avec un mécanisme de solidarité inter-générationnelle.

Mais l'UCANSS souhaite "sécuriser" la procédure de renouvellement des assureurs avec la nécessité de se soumettre désormais au code de la commande publique.

Ceci exclut les organisations syndicales du processus décisionnel. Ce n'est donc pas acceptable.

En effet, les organisations syndicales doivent garder leurs prérogatives.

Il existe un désaccord juridique entre l'UCANSS et les syndicats quant au recours au marché public.

Les organisations syndicales ont demandé du temps pour faire un travail d'analyse juridique à ce sujet.

Une prochaine RPN est programmée le 8/7/2025.

La position du SNFOCOS est de défendre la paritarisme de gestion qui a démontré expertise et vertus dans le pilotage des régimes de complémentaires santé.

Laurent CASTRA précise que le passage au marché public pourrait également être appliqué à la CAPPSSA.

8-Questions diverses

Pierric LEFEUVRE fait un rapide compte rendu de la commission exécutive du SNFOCOS qui s'est tenue à GENNEVILLIERS les 26 et 27/5/2025 :

-Un débat s'est tenu sur la semaine de 4 jours : une majorité de participants s'est déclarée contre.

-Le secrétaire général a présenté le rapport d'activité qui a été approuvé à l'unanimité,

-La trésorière générale nous présentera le rapport financier ultérieurement

-Pierric LEFEUVRE a apporté le salut fraternel des membres de la CPP retraités et exprimé leur solidarité avec les actifs dans toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

La prochaine réunion de la CPP des retraités a été fixée :

mardi 28 octobre 2025 , à 10 heures, au siège du SNFOCOS.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire remercie les participants et clôture la réunion.